

CONSEIL MUNICIPAL DE VIC-FEZENSAC

Vendredi 30 MAI 2014 à 18h30

Secrétaire : Caroline CUEILLENS

PROCES VERBAL

22 membres sur 27 en exercice :

Présents : M. ESPIE – Mme NETO - M. ANTONELLO – Mme BRANA - M. DUFRECHOU - M. CAMAZZOLA – Mme CAZENAVE - M. AGUT - Mme CUEILLENS – Mme DURROUX - M. CAVALIERE – M. LAVIGNE – Mme ESCAICH - Mme BENTEGEAC - M. BRUNET – Mme SABATHÉ - M. FONTAN – Mme FAUCHÉ - Mme DE BELLIS - M. OSPITAL – Mme NARRAN – Mme HOURCADE

Excusés donnant pouvoirs :

Mme ZADRO à Mme HOURCADE
M. DUPEYRON à M. OSPITAL

Absents : Mme BARBÉ - M. DUPUY - M. TORRENT

Convocation du 23 mai 2014.

Monsieur Michel Espié, Maire de Vic-Fezensac ouvre la séance à 18 h 30.

Il propose de désigner Madame Caroline CUEILLENS secrétaire de séance.

ABORDANT L'ORDRE DU JOUR LE CONSEIL MUNICIPAL

I – MARCHES

Objet : délégation de service public de la fourrière municipale de véhicules terrestres : désignation du candidat

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé le 07 mai 2014 la création d'une fourrière de véhicules terrestres et le principe de délégation de service public selon la procédure simplifiée.

Un avis d'appel public à candidature dans le cadre d'une procédure simplifiée de délégation de service public a donc été publié :

- dans un journal d'annonce légale La Dépêche du Midi le 19 mai 2014
- sur www.achatpublic.com le 14 mai 2014
- affiché en mairie le 14 mai 2014

La date limite de réception des offres de candidature a été fixée au vendredi 30 mai 2014 à 12h00.

A l'issue du délai de réception des offres, une candidature est parvenue en mairie :

Monsieur Franck LOUMAGNE
37 bis rue Notre Dame
32230 MARCIAC

Monsieur le Maire expose que la Commission d'ouverture des plis pour la délégation de service public a examiné le pli parvenu dans les délais et, après examen des preuves de moralités professionnelles et de la régularité de la situation du soumissionnaire au regard des obligations de nature tant fiscales que sociales, a retenu le candidat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le choix du prestataire
- autorise à signer une convention avec ce dernier.

II- ENFANCE

Objet : Pôle Petite Enfance – Convention avec la commune du Brouilh Monbert

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier qu'il a reçu d'un couple dont l'enfant est handicapé. Les parents travaillent tous les deux à Vic-Fezensac et habitent le Brouilh-Monbert. Ils sollicitent l'autorisation d'inscrire leur enfant à la crèche de Vic-Fezensac afin de pouvoir intervenir plus rapidement en cas de problème.

Monsieur le Maire expose que le Pôle Petite Enfance « La Casita » a vocation à accueillir tous les enfants âgés de 8 semaines à 4 ans, afin d'obtenir un nouveau mode de garde et faciliter la vie des familles. Le règlement intérieur de la structure donne priorité aux familles domiciliées sur le territoire de la Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac.

Pour les familles résidant dans d'autres communes, le montant de la participation financière est majoré de 50%. Toutefois, les mêmes conditions financières et de durée, pourront être proposées aux familles résidant dans une commune ayant passé une convention avec la Commune de VIC-FEZENSAC.

Comme toute structure, la Casita propose également une charte d'accueil pour les enfants porteurs de handicap. C'est dans ce cadre qu'une famille de Le Brouilh Monbert a sollicité l'autorisation d'inscrire son enfant à la crèche.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de proposer la convention de participation, dont le modèle est joint en annexe, à la commune de Le Brouilh-Monbert ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

Monsieur Jean-Jacques OSPITAL veut savoir, à titre de renseignement : si la convention est valable pour ce seul cas ou si elle porte sur l'ensemble des familles du Brouilh Mombert.

Monsieur le Maire stipule bien que la décision a été favorable uniquement parce que les deux parents travaillent à Vic-Fezensac. La convention serait valable pour toutes les familles du Brouilh Mombert, cependant la capacité d'accueil de la structure étant limitée, la commission d'attribution des places se réserve le droit de refuser d'autres enfants du Brouilh Mombert.

III- DIVERS - Fêtes de Pentecôte 2014

Monsieur Gilles BERGES, chef des services techniques de la Mairie de Vic-Fezensac présente le dispositif pour les fêtes de Pentecôte 2014, au moyen d'un diaporama :

- plan de la ville avec périmètre de la fête - 4 portes amovibles - ouverture uniquement par les gendarmes, les pompiers, les services municipaux. Indication précise de l'itinéraire de secours sur la carte.

- localisation des différents parkings - Monsieur le Maire indique qu'il va rencontrer Monsieur DESPAUX pour discussion ; ce dernier va peut-être prêter son terrain - route de Bayonne - à la ville pour parking (300 places environ).

- restauration-sandwicheries : localisation de toutes les installations prévues sur la carte (diaporama).

- Monsieur Gilles BERGES indique que la fermeture des rues aura lieu le vendredi à partir de 14 h ; seuls les véhicules ayant un laissez-passer seront autorisés à entrer dans l'enceinte. A 18 h, interdiction complète d'entrer dans le périmètre « cœur de ville » indiqué.

- les bandas seront hébergés au gymnase et au Cosec.

- des sanitaires pour les personnes à mobilité réduite sont prévus rue Marcadère, avec un parking qui leur est réservé rue du Vivier. Monsieur le Maire indique que cette décision a été prise en concertation avec une délégation de personnes handicapées qu'il a reçue.

- le poste de secours est au couvent bleu avec 2 ambulances (Pezzo et Soubiron). Il y aura sur place des médecins, infirmiers urgentistes et 10 secouristes en permanence.

- le poste de coordination est basé aux services techniques de la mairie : il y aura une permanence téléphonique 24 h/24 h des élus (tél : 05 62 58 09 49) et une permanence téléphonique de la Croix Rouge (tél : 05 62 58 09 47) lesquels numéros seront diffusés largement - dès lundi 2 juin, affichés dans les commerces et lieux publics ainsi que dans les bodegas et bars durant la fête.

- un hélicoptère est prévu au stade des Acacias, et un second sur le terrain près des Ets Camazzola.

- un escadron de gendarmerie se trouvera au couvent, rue du Vivier et une garde postée renforcée, à la caserne des pompiers.

- les lieux qui seront surveillés en permanence par des vigiles : WC, gymnases, terrain de foot synthétique, fourrière, campings payants, piscine, maison de santé.

- Monsieur Jean-Jacques OSPITAL demande comment rentrer dans la ville après 18 heures ? Monsieur Gilles BERGES répond que ce sera possible (hormis le cœur de ville), dans le 2^{ème} périmètre, la circulation pourra se faire. Le cœur de ville sera débloqué lundi soir. Le nettoyage commencera le mardi matin dès 6 h, la ville sera ouverte à partir de 9h 30.

- Monsieur Jean-Jacques OSPITAL désire savoir quel est le nombre de secouristes prévu. Monsieur Gilles BERGES présente sur le diaporama le document officiel adressé à la Préfecture. Le nombre de secouristes varie, il y en a moins le vendredi soir (pour mémoire : le samedi, 22 secouristes - 5 véhicules, ambulances en permanence, idem le dimanche) et diminution sensible le lundi. Egalement, il y aura 3 médecins urgentistes et infirmiers urgentistes.

- quant aux vigiles, il y en aura 20 ou 25. Leur nombre est constant par rapport à ce qui a été annoncé lors du dernier conseil municipal, souligne Monsieur le Maire. Leur rémunération se fait par le comité « Pentecôte à Vic » . Le vigile, dans le bus Auch-Vic est rémunéré par la commune de Vic-Fezensac.

- Monsieur le Maire indique que la sécurité à cheval est venu faire le circuit ce jour 30/05/14 pour repérage. Lui-même leur a précisé les endroits à surveiller particulièrement. Le tour se réalise en 1 heure environ. Les chevaux seront ramenés tous les soirs à Condom dans leurs écuries habituelles.

- Monsieur Jean-Jacques OSPITAL demande à quel moment arrivent les gendarmes mobiles : le dimanche et le lundi, ils seront à Vic-Fezensac, sachant que le samedi ils sont sur les plages du débarquement en Normandie. Il y aura 8 cars : 4 stationnés rue Edmond Bergès, les 4 autres, à Tivoli.

- Monsieur Jean-Jacques OSPITAL évoque la manifestation « anti-corrída » dont il est difficile d'évaluer le nombre de manifestants. Monsieur le Maire précise que certaines portes des arènes vont être condamnées, il y aura un contrôle pour 3 portes. De plus, Monsieur le Maire indique qu'un arrêté municipal a été pris.

- Mademoiselle Cécile HOURCADE demande si tous les cafetiers sont d'accord pour adopter le système des verres en plastique recyclable . Monsieur le Maire précise fermement que c'est obligatoire pour tous. Un seul cafetier ne les a pas encore commandés mais Monsieur le Maire va le rencontrer personnellement, très rapidement, pour rappel.

- Mademoiselle Cécile HOURCADE veut savoir si les cafetiers prennent en charge les frais d'installation des WC. Monsieur le Maire répond dans l'affirmative, hormis un établissement qui n'a pas répondu aux demandes, qu'il va relancer immédiatement.

C'est l'association du hand-ball de Vic qui prend en charge le nettoyage des verres en plastique (5cts/verre).

- Madame Béatrice NARRAN demande quel est le restaurateur qui va venir à la place du « Charolais » ; il s'agit du traiteur « les cuillères du soleil ».

- Monsieur le Maire indique qu'il y a un restaurateur qui avait retenu un emplacement puis qui s'est désisté. Il lui a alors été assigné de payer tout de même une somme ; un camarade a aussitôt loué cet emplacement.

- Mme Béatrice NARRAN demande s'il y a eu des réactions par rapport à la revalorisation des tarifs. Monsieur le Maire n'a reçu aucune objection.

- à la demande de Monsieur Jean-Jacques OSPITAL, Monsieur le Maire stipule que les commerçants et restaurateurs vicois ont les tarifs pratiqués toute l'année. Le tarif est de 1 € par m² par jour, pour les bars et terrasses, tarif pratiqué le reste de l'année.

- la Casa-Blanca est fermée et en vente.

Monsieur le Maire clôture la séance à 19 h 20.

La Secrétaire de séance
Mme Caroline CUEILLENS



Monsieur Michel ESPIÉ
Maire de VIC-FEZENSAC



